



Municipalité de Sainte-Béatrix

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO # 558-2013**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement numéro # 558-2013 abrogeant le Règlement numéro 542-2012 concernant les politiques administratives relatives à la perception des comptes de taxes foncières générales et de compensations municipales.

Ce règlement vise à établir les politiques administratives relatives à la perception des comptes de taxes foncières générales, spéciales, sectorielles et de compensations municipales.

Le règlement numéro # 558-2013 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 14 janvier 2014.

Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière



Municipalité de Sainte-Béatrix

Certificat de publication

(Avis public d'entrée en vigueur –Règlement numéro #558-2013)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière et résidente de la Municipalité de Sainte-Béatrix, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et à un autre endroit public sur le territoire de la Municipalité, l'avis ci-joint, le 14 janvier 2014.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Béatrix ce 14 janvier 2014.

Patricia Labby
Directrice générale et Secrétaire-trésorière